RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

Siège social : 1 rue Philibert Audebrand - 18200 Saint-Amand-Montrond
Tél : 02 48 82 11 46 – fax : 02 48 82 11 47 - mail : contact@cc-coeurdefrance.fr - www.cc-coeurdefrance.fr

SOMMAIRE

CHAPITRE I : PRÉSENTATION 3

CHAPITRE II : LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET LES VICE-PRÉSIDENTS 3

CHAPITRE III : LES DOMAINES DE COMPÉTENCE 9

CHAPITRE IV : LE BUDGET 11

CHAPITRE V : MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS 12

- LES AGENTS 12
- MUTUALISATIONS DE SERVICE ET APPUIS TECHNIQUES EN 2020 12

CHAPITRE VI : RÉALISATIONS PAR DOMAINE DE COMPÉTENCE 14

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE 14
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME 15
LA PASSERELLE 19
GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS FRANÇAIS ITINÉRANTS 23
GESTION DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES 24
VOIRIE 25
ÉCLAIRAGE PUBLIC 25
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 26
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 26
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE 27

CHAPITRE VI : COMMUNICATION : MAGAZINE SEMESTRIEL 28

Chapitre I : PRÉSENTATION

La Communauté de Communes Cœur de France, compte 19 communes : Arpheuilles, Bessais-le-Fromental, Bouzais, Bruère-Allichamps, Charenton-du-Cher, Colombiers, Coust, Drevant, Farges-Allichamps, La Celle, La Groutte, Marçais, Meillant, Nozières, Orcenais, Orval, Saint-Amand-Montrond, Saint-Pierre-les-Étieux et Vernais.

Elle est chargée d'assumer les différentes compétences transférées portant sur la voirie, l'éclairage public, le développement économique et touristique, l'aménagement de l'espace, l'assainissement collectif, la gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC), la gestion des ordures ménagères, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage et le centre aqualudique Balnéor.

Chapitre II : LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET LES VICE-PRÉSIDENTS

Durant l'année 2020, et durant la période précédant les élections municipales, le Bureau s'est réuni une fois, le 14 février 2020.

A l'issue des élections municipales, les réunions de bureaux ont été remplacées par les conférences des Maires. Elles se sont déroulées :

- Le 24 septembre 2020
- Le 14 octobre 2020
- Le 12 novembre 2020 : annulée en raison du confinement (toutefois les documents ont été envoyés le 13 novembre, pour avis)
- Le 17 décembre 2020

Le Conseil communautaire a été convoqué 5 fois :

- Le 28 février 2020
- Le 11 juillet 2020
- Le 17 juillet 2020
- Le 8 octobre 2020
- Le 3 décembre 2020

<u>A l'issue du conseil communautaire du 11 juillet 2020, les 38 nouveaux membres titulaires du Conseil communautaire sont</u> :

Commune d'ARPHEUILLES	Pascal AUGENDRE
Commune de BESSAIS-LE-FROMENTAL	Serge AUDONNET
Commune de BOUZAIS	Olivier PARILLAUD
Commune de BRUÈRE-ALLICHAMPS	Roger DAGHER
Commune de CHARENTON DU CHER	Pascal AUPY - 3ème Vice-Président Colette PY

Commune de COLOMBIERS	Daniel BÔNE - Président
Commune de COUST	Pascal COLLIN - 5ème Vice-Président
Commune de DREVANT	Patrick BIGOT
Commune de FARGES-ALLICHAMPS	Édith MICHELIC
Commune de La CELLE	Philippe AUZON - 6ème Vice-Président
Commune de La GROUTTE	Philippe PERRICHON
Commune de MARÇAIS	Michelle RIVET
Commune de MEILLANT	Marie-Claude JULIEN
Commune de NOZIÈRES	Franck DAUMIN
Commune d'ORCENAIS	Yann CADIER
Commune d'ORVAL	Clarisse DULUC - 2ème Vice-Présidente Alain ANDRIEU Françoise GONNET
Commune de SAINT-AMAND-MONTROND	Emmanuel RIOTTE - 1er Vice-Président Jacqueline CHAMPION Francis BLONDIEAU Florence COMBES Geoffroy CANTAT - 4ème Vice-Président Isabelle CHAPUT Raphaël FOSSET Sophie CUINIÈRES-MARTINAT Jean-Claude LAUNAY Malika LACH-HAB Didier DEVASSINE - 7ème Vice-Président Noura ANGLADE Philippe MARME Marie-Catherine MALTHÉ-PIREYRE Marie BLASQUEZ Yves PURET Jennifer TIXIER
Commune de SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Claude AUBAILLY
Commune de VERNAIS	Charles ADOLPH

Daniel BÔNE
Président

Emmanuel RIOTTE
1er Vice-Président

Clarisse DULUC
2ème Vice-Présidente

Pascal AUPY
3ème Vice-Président

Geoffroy CANTAT
4ème Vice-Président

Pascal COLLIN
5ème Vice-Président

Philippe AUZON
6ème Vice-Président

Didier DEVASSINE
7ème Vice-Président

<u>Les membres des trois commissions obligatoires suivantes ont été élus le 8 octobre 2020</u>

Monsieur Daniel BÔNE est Président de droit de chaque commission

- <u>Commission de délégation de service public</u>

Membres titulaires :
- Pascal AUGENDRE
- Michelle RIVET
- Clarisse DULUC
- Didier DEVASSINE
- Marie BLASQUEZ

Membres suppléants :
- Serge AUDONNET
- Philippe AUZON
- Patrick BIGOT
- Philippe PERRICHON
- Jennifer TIXIER

- <u>Commission d'appel d'offres</u>

Membres titulaires
- Pascal COLLIN
- Claude AUBAILLY
- Emmanuel RIOTTE
- Roger DAGHER
- Marie BLASQUEZ

Membres suppléants
- Clarisse DULUC
- Olivier PARILLAUD
- Édith MICHELIC
- Marie-Claude JULIEN
- Jennifer TIXIER

- Commission intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées

  - Pascal AUPY
  - Jacqueline CHAMPION
  - Roger DAGHER
  - Édith MICHELIC
  - Philippe PERRICHON

Huit commissions internes ont été mises en place par l'assemblée, ce sont les suivantes :

- Voirie/éclairage public

  Elle est composée des membres suivants :

  - Pascal AUPY Président
  - Charles ADOLPH
  - Claude AUBAILLY
  - Philippe AUZON
  - Yann CADIER
  - Jacqueline CHAMPION
  - Pascal COLLIN
  - Patrick LAVILAINE
  - Olivier PARILLAUD

  Elle s'est réunie le 4 novembre.

- Assainissement collectif et autonome

  Elle est composée des membres suivants :

  - Pascal COLLIN Président
  - Philippe AUZON
  - Patrick BIGOT
  - Yann CADIER
  - Clarisse DULUC
  - Roger DAGHER
  - Marie-Claude JULIEN
  - Édith MICHELIC
  - Emmanuel RIOTTE

  Elle s'est réunie le 3 décembre.

- <u>Santé</u>

  Elle est composée des membres suivants :

  - Clarisse DULUC Présidente
  - Pascal AUPY
  - Francis BLONDIEAU
  - Édith MICHELIC
  - Yves PURET
  - Emmanuel RIOTTE
  - Michelle RIVET
  - Jennifer TIXIER
  - Docteur GAMBADE
  - Docteur MROZEK

- <u>Citoyens Français Itinérants</u>

  Elle est composée des membres suivants :

  - Emmanuel RIOTTE Président
  - Didier DEVASSINE
  - Yves PURET
  - Jennifer TIXIER
  - Véronique GALPIN
  - Sylvie OLIVIER
  - Jérôme PASCAUD
  - Un représentant des riverains

  Elle s'est réunie les 10 et 26 novembre.

- <u>Tourisme</u>

  Elle est composée des membres suivants :

  - Didier DEVASSINE Président
  - Charles ADOLPH
  - Claude AUBAILLY
  - Philippe AUZON
  - Patrick BIGOT
  - Roger DAGHER
  - Édith MICHELIC
  - Philippe PERRICHON

  Elle s'est réunie le 3 novembre.

- <u>Économie, commerce</u>

  Elle est composée des membres suivants :

  - Geoffroy CANTAT Président
  - Patrick BIGOT
  - Franck DAUMIN
  - Nicole DÉGAGÉ- PHALANCHER
  - Clarisse DULUC
  - Philippe MARME
  - Michelle RIVET
  - Jennifer TIXIER

Elle s'est réunie le 30 octobre pour sa séance d'installation.

Chapitre III : LES DOMAINES DE COMPÉTENCE

Les compétences exercées par Cœur de France au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

I - Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
  - Création et réalisation de zones d'aménagement concerté
  - Charte intercommunale d'aménagement et de développement
  - Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : le Conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire de sa « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ». Celui-ci est le suivant :

  Pour Cœur de France :

  · La réflexion sur la cohérence des zones commerciales (à travers notamment le PLUiH),

  · La mise en place de l'observatoire du commerce, en lien avec la CCI et la CMA 18,

  · L'animation des politiques d'aides au commerce (OCMACS, …),

  · L'animation et le développement du e-commerce,

  · La mise en place d'un régime aides en faveur de l'immobilier d'entreprise, de l'investissement matériel des TPE et de l'alternance.

  Les communes conservent les actions pour :

  · L'animation de leur centre-bourg ou centre-ville,

  · Les interventions pour « aider » leur dernier commerce de première nécessité (épicerie,…), ou autres soutiens ne relevant pas des dispositifs d'aides mis en place par Cœur de France.

  · La gestion et l'animation des foires et marchés.

- Promotion du tourisme, dont création des offices de tourisme selon l'article L.134-1 du Code du tourisme

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'environnement - GEMAPI

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchet assimilés

II - Compétences optionnelles

Politique du logement et du cadre de vie

- Élaboration des programmes locaux de l'habitat (PLH)

Création, aménagement et entretien de la voirie

- Création et entretien de l'éclairage public
- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques

Assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L 224-8 du Code général des Collectivités territoriales

III - Compétences facultatives

Création, aménagement et gestion de la maison de santé pluridisciplinaire

Gestion du Centre Balnéoludique - Balnéor

Chapitre IV : LE BUDGET

En 2020, le budget de Cœur de France est composé d'un budget principal et de 3 budgets annexes :

- Assainissement
- Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Gestion du tourisme.

Le budget primitif a été voté le 17 juillet 2020. Des décisions modificatives ont été votées le 8 octobre pour le budget principal et le budget annexe « aire d'accueil des gens du voyage ».

La présentation synthétique des dépenses principales d'investissement est la suivante :

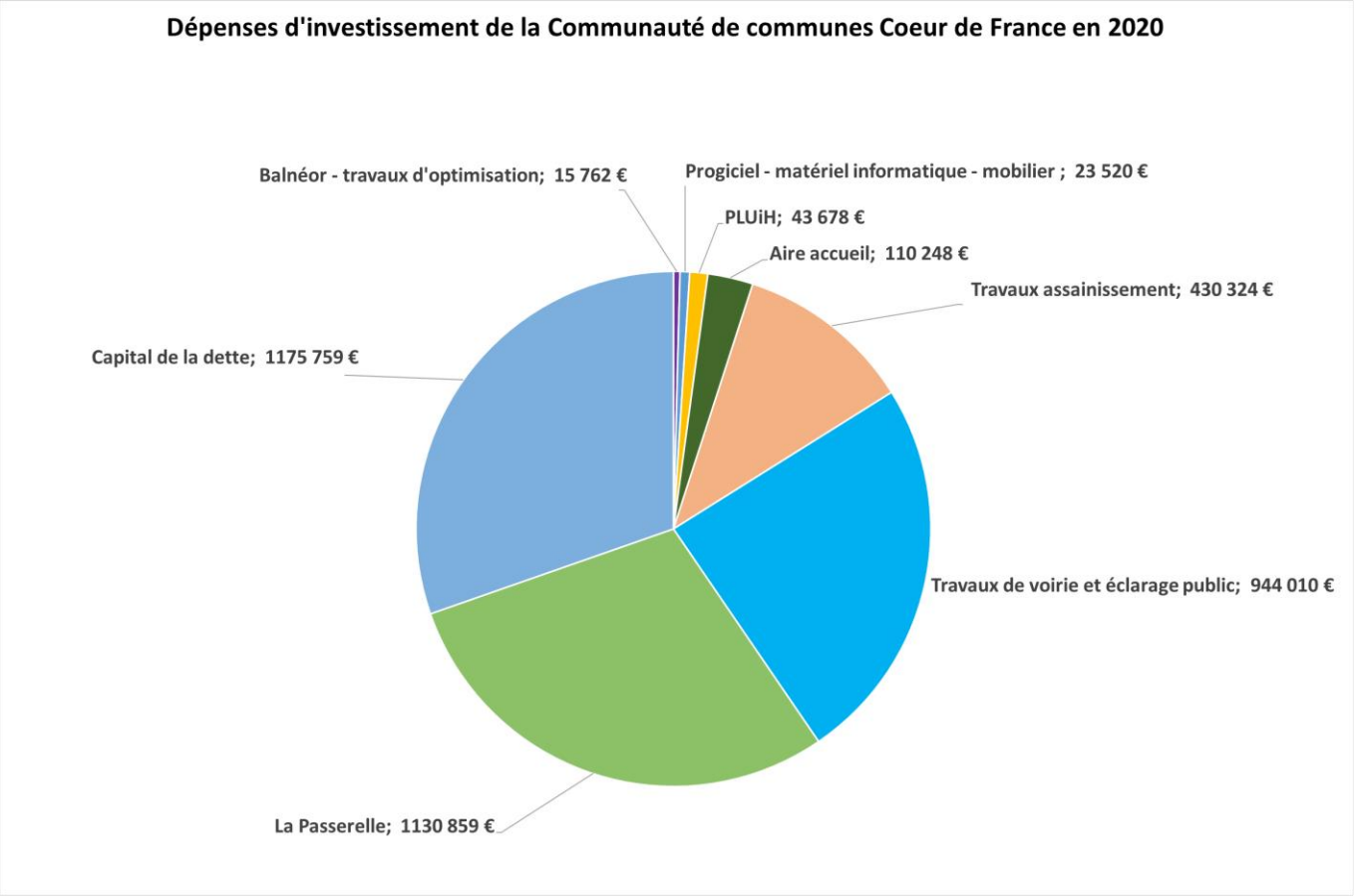

Chapitre V : MOYENS HUMAINS ET MATÉRIELS

Depuis le 1er mars 2018, le siège de la Communauté de communes Cœur de France est situé au 1 rue Philibert Audebrand à Saint-Amand-Montrond.

Les locaux comportent, au rez-de-chaussée, le service économique avec l'OMCA, le service comptabilité-paie et le tourisme.

Au 1er étage, se situent la Direction, le service Ressources Humaines/contrôle de gestion ainsi que le bureau des techniciens. Une salle de réunion est disponible au dernier étage.

- **Les agents**

En 2020, l'équipe était composée de :

- une directrice
- une assistante de direction – assistante de prévention
- un technicien en charge des opérations de voirie, de réseaux et d'assainissement
- un technicien de voirie
- un agent chargé de la gestion des ressources humaines, du contrôle de gestion et de Balnéor
- un agent comptable, chargé des dossiers de subvention, de l'aire d'accueil des gens du voyage et des assurances
- un agent chargé du tourisme, des dossiers de marchés publics, des enquêtes publiques, des conseils communautaires, …
- deux agents chargés du développement économique
- une responsable de l'Office du Tourisme
- trois conseillers en séjours

Organigramme en annexe 1

A compter du 1er octobre 2015, l'Agent d'animation de l'ancienne Communauté de communes Berry Charentonnais, Madame Laurence WATELET, a été placé en surnombre au sein de Cœur de France, faute d'emploi vacant.
En 2019, ce placement en surnombre a coûté à Cœur de France 12 563,51 €.
Depuis le 1er février 2020, elle occupe un nouvel emploi d'agent d'animation au sein d'une commune hors territoire de Cœur de France. À ce titre, la Communauté de communes est tenue de rembourser les charges patronales de l'agent à la commune d'accueil, pendant 2 ans. En 2020, cela a représenté 5 035,45 €.

- **Mutualisations de service et appuis techniques en 2020**

Afin d'optimiser les coûts, Cœur de France a maintenu la mutualisation des missions suivantes avec la Ville de Saint-Amand-Montrond pour un montant global de 31 198.58 € :

- Appui pour la gestion des ressources humaines
- Élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal habitat – PLUi-H et Règlement Local de Publicité Intercommunal – RLPi

- Communication
- Informatique
- Développement commercial
- Aides techniques (ménage, bouchages de trous,…)

Deux véhicules sont mis à la disposition du personnel et des élus, pour leurs déplacements professionnels. Il s'agit d'une Citroën C4 ainsi que d'une Renault Zoé électrique qui a été acquise grâce à une subvention de l'Etat à hauteur de 80 % dans le cadre du TEPCV.

Chapitre VI : RÉALISATIONS PAR DOMAINE DE COMPÉTENCE

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

ÉLABORATION DU PLUi-H

Par délibération du 30 octobre 2015, le Conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) pour l'ensemble de son territoire et a fixé les modalités de la concertation. Suite à un avis défavorable des services de l'Etat sur le premier arrêt projet voté en Conseil communautaire le 15 février 2019, le dossier a été modifié. En 2020, la procédure s'est poursuivie, pour cela, il a été procédé :

- 28 février : arrêt projet au sein du Conseil communautaire
- De février à avril : sollicitation de l'avis des communes
- Du 18 août au 18 novembre : avis des Personnes Publiques Associées (ex. : la Préfecture)
- 19 novembre : courrier de la Préfecture donnant un avis favorable au projet

La fin d'année a été consacrée à la mise en place de l'enquête publique prévue du 11 janvier 2021 au 10 février 2021 inclus. L'approbation du PLUi-H est prévue pour juin 2021.

ÉLABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi)

Par délibération du 8 décembre 2017, Cœur de France a décidé de lancer la procédure d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi). L'arrêt projet a été voté en Conseil communautaire le 05 juillet 2019 et transmis pour consultation aux communes du 05 juillet 2019 au 05 octobre 2019 et aux Personnes Publiques Associées du 14 octobre 2019 au 14 janvier 2020.

- 13 Janvier : courrier de la Préfecture donnant un avis défavorable au projet suite au passage sous le seuil des 10 000 habitants de Saint-Amand-Montrond conformément au décret 2019-1546 du 30 décembre 2019

Le projet a été mis en suspens dans l'attente des nouveaux chiffres de recensement à prendre en compte au 1er janvier 2021.

ÉCONOMIE

- Actions de soutien et partenariats avec les chambres consulaires

✓ Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher – CCI et Chambre de métiers et d'artisanat du Cher - CMA

Dans l'optique d'apporter un accompagnement aux professionnels du territoire (porteurs de projets ou entreprises existantes), Cœur de France et les Chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat) ont mis en place des partenariats.

Les échanges sont fréquents et par une communication riche, permettent un suivi des projets en cours.

Les porteurs de projets peuvent être reçus dans les locaux de Cœur France lors de rendez-vous communs.

✓ Chambre d'agriculture

Une convention de partenariat a été signée le 25 mai 2018, pour 3 ans.
Son objectif est de soutenir l'activité agricole en accompagnant les entreprises, en développant les potentialités locales et en agissant sur l'aménagement, l'équilibre et l'attractivité du territoire.

La première action de ce partenariat a consisté en la réalisation d'un diagnostic agricole du territoire. Celui-ci a été présenté le 23 novembre 2019 et permis de dégager des actions à mettre en œuvre pour soutenir cette activité.

Dans la continuité de cette action, une convention particulière a été signée le 4 octobre 2019 avec 2 objectifs :

- phase 1 : améliorer la visibilité des producteurs sur le territoire de Cœur de France
  Un guide des producteurs locaux en circuit court a été élaboré en 2020

- phase 2 : favoriser l'installation de maraichers
  Une étude sur la possibilité d'implantation de maraîchers est en cours.

✓ Initiative Cher

Depuis 2016, Cœur de France soutient Initiative Cher dans ses actions de développement économique pour le territoire.

En 2020, l'association a permis à des porteurs de projets du territoire de mener à bien leur création, reprise ou extension d'activité, en proposant l'octroi de prêts d'honneur.

La synthèse des comités, qui se sont déroulés principalement en visio-conférence cette année en raison de la crise sanitaire, est la suivante :

- Montant des aides : 75 450 €
- Emplois générés ou maintenus : 19

Remarque : les valeurs indiquées concernent la période du 1er janvier au 20 novembre 2020.

✓ Dév'up

L'agence de développement économique de la Région Centre-Val de Loire est chargée d'apporter son soutien aux collectivités membres et de créer un réseau. Elle a pour vocation de valoriser l'attractivité économique de la Région et l'excellence de ses entreprises, en les aidant dans leurs projets.

Cœur de France adhère à ce réseau depuis 2017.

Régulièrement, l'ensemble des partenaires départementaux se réunissent en comité pour faire aboutir les projets d'entreprises de chaque territoire.

En 2020, l'équipe de la Communauté de communes a participé à 7 Comités de développement local et a été associée aux nombreux échanges.

✓ Compagnons du devoir :

Dans sa volonté de développer les échanges avec les partenaires en faveur du territoire, Cœur de France s'attache à soutenir la formation par alternance.

À ce titre, les échanges avec les Compagnons du devoir sont fréquents pour faciliter les actions.
Les Compagnons du Devoir ont souhaité disposer de locaux dédiés à l'accueil et la formation des étudiants dans le nouvel espace La Passerelle. C'est pourquoi, un espace de 86 m² comprenant 2 salles de formations, tisanerie et sanitaires leur est réservé.

Dans le cadre de ces échanges, 3 aspirants ont été placés dans 2 entreprises durant l'année.

- **Les dispositifs d'aides en faveur des entreprises**

Subventions de Cœur de France

Afin de soutenir financièrement les entreprises du territoire (création ou développement d'activité), Cœur de France a signé une convention de partenariat avec la Région Centre-Val de Loire ce qui lui a permis de mettre en œuvre 3 dispositifs d'aides pour :

- Soutien des TPE
- Soutien en faveur de l'immobilier d'entreprise
- Aide en faveur de l'alternance

Durant l'année, 3 comités consultatifs pour l'octroi de ces subventions ont eu lieu : les 4 mars, 23 octobre et 4 décembre.

Le bilan annuel est le suivant :

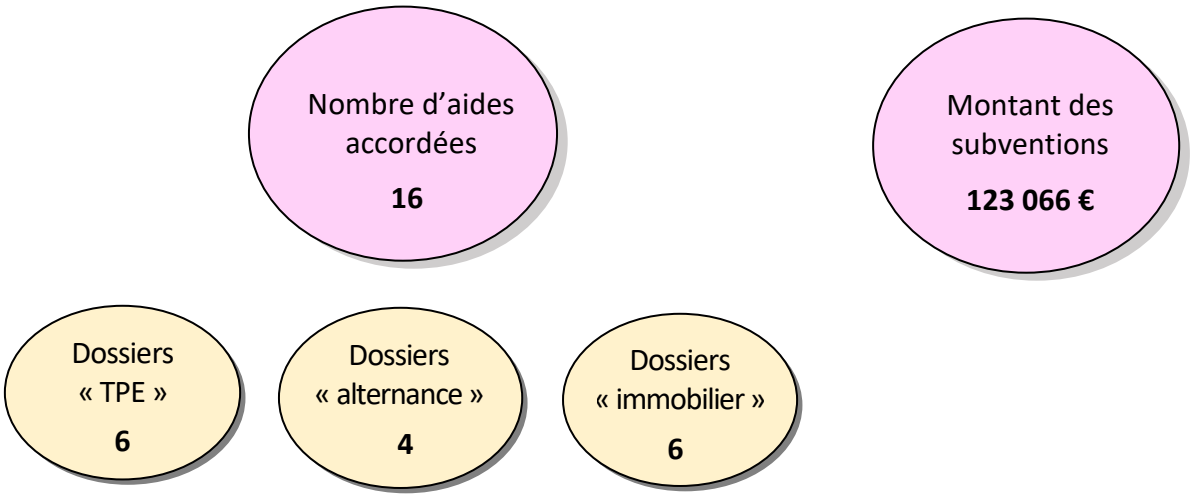

Le Fonds Renaissance

Cette année particulière a nécessité un accompagnement accru des professionnels : commerçants, artisans, industriels etc…

Pour cela, Cœur de France s'est associée à la Région Centre-Val de Loire et à la Banque des Territoires en venant abonder le fonds « Renaissance ».
Ce fonds, destiné à apporter de la trésorerie ou à financer un projet, a permis d'octroyer des avances remboursables de 5 000 à 20 000 €, aux professionnels qui en ont fait la demande.

- 4 comités ont eu lieu
- 3 entreprises ont été soutenues
- 55 000 € ont été octroyés

Plan de relance

Ce dispositif, mis en place par l'État afin de soutenir l'économie et relancer l'activité, comporte plusieurs volets.

Au titre du plan de relance volet « industrie », l'OMCA a accompagné 2 entreprises dans le montage de dossier et mise en relation :

Avignon Céramic
La Fromagerie d'Orval

- **Les formations**

La Région Centre-Val de Loire a mis en place un nouveau procédé de formations, à la carte, au plus près des besoins des entreprises : « DEFI » (Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives).

Dans ce cadre, une session de formation « Se préparer au métier d'installateur de panneaux photovoltaïques » a été organisée du 6 mars au 17 juin, au collège Jean Moulin de Saint-Amand-Montrond et a permis de former 10 demandeurs d'emploi du territoire.

Les 2 entreprises partenaires, ayant des besoins de recrutement, BOUBAT Eco-énergie et SUNNY BERRY (Bourges) pourront recruter 5 apprenants chacune.

- **Les chèques cadeaux**

Les chèques cadeaux de territoire permettent de dynamiser les achats « locaux ». Ils sont utilisables chez les 130 commerçants qui ont signé une convention avec Cœur de France.

En 2020, 14 761 chèques ont été vendus pour un chiffre d'affaires global de 189 563 € :

- 105 243 € pour 7 394 chèques vendus aux entreprises et collectivités ;
- 84 320 € pour 7 367 chèques vendus aux particuliers.

Chaque année, plusieurs opérations commerciales sont habituellement organisées : Saint-Valentin, fêtes des mères, fête des pères et Noël. Cette offre consiste en : Pour 50 € achetés, 10 € sont offerts (payés par Cœur de France).

Du fait de la crise sanitaire de la covid-19 et pour soutenir les commerçants, Cœur de France a décidé de doubler la promotion pour offrir 20 € par tranche de 50 € achetés.

Cette opération promotionnelle a été proposée pour la fête des mères et Noël.

Pour l'opération à l'occasion de la fête des mères organisée du 18 mai au 5 juin 2020 :

- 43 330 € de chèques vendus aux particuliers
- 17 500 € pour 875 chèques offerts par Cœur de France

ce qui représente 60 830 € de chèques en faveur des commerçants et artisans du territoire.

Pour l'opération à l'occasion des fêtes de fin d'année, du 1er au 15 décembre 2020 :

- 39 020 € de chèques vendus aux particuliers
- 15 520 € pour 776 chèques offerts par Cœur de France

ce qui représente 54 540 € de chèques en faveur des commerçants et artisans du territoire.

- **Dossiers gérés durant l'année 2020**

Les dossiers relatifs à des aménagements et achats de locaux par des entreprises ont été suivis, avec l'appui du service d'urbanisme de la Ville de Saint-Amand-Montrond.

Nombre d'entreprises ayant contacté CdF :	60
Rendez-vous faits :	88
Dossiers soutenus :	33

- Salons & foires

✓ Participation au SIMI –

Exceptionnellement, le salon SIMI n'a pas eu lieu en 2020 ; il a été reprogrammé en 2021.

LA PASSERELLE

Les travaux de La Passerelle se sont achevés en novembre 2020.

L'équipement du bâtiment en mobilier et en matériel informatique a été réalisé en décembre 2020.

Une convention d'objectif a été passée avec la société d'économie mixte (SEM) Territoria, afin d'exploiter le site, d'en assurer le développement, la commercialisation et l'animation. Cette convention précise également les modalités d'atteinte des objectifs et les modalités financières convenues entre les deux parties.

Le service économique de Cœur de France s'est installé dans le bâtiment en décembre 2020 et le site a officiellement ouvert ses portes le 4 janvier 2021.

Pour pouvoir accompagner efficacement le public, un agent a été formé à l'utilisation du matériel de 3D (scanner, imprimantes).

TOURISME

Depuis le transfert de l'Office de Tourisme de Saint-Amand-Montrond à Cœur de France, un conseil d'exploitation composé de 7 membres du Conseil communautaire et de 2 membres en qualité de personnes qualifiées dans le secteur du tourisme est désigné. Il assure la promotion du tourisme.

Il est composé de :

- Didier DEVASSINE Président
- Philippe PERRICHON
- Patrick BIGOT
- Philippe AUZON
- Édith MICHELIC
- Roger DAGHER
- Charles ADOLPH

Les membres en qualité de personnes qualifiées dans le secteur du tourisme sont :

- Luc MARTIN
- François PETIT

Le conseil d'exploitation s'est réuni les 19 février, 25 septembre et 28 octobre.

- **Les activités de l'Office de tourisme**

En 2020, malgré la pandémie, la saison n'a pas été si dramatique, la fréquentation a baissé (- 9,7 %) mais une nouvelle clientèle de proximité a été touchée, sensible aux atouts liés à la randonnée aussi bien pédestre qu'à vélo.

Ainsi, l'Office de tourisme a eu 3 664 contacts *(soit environ 9 700 personnes qui ont été conseillées et renseignées), dont 799 en hors murs (triporteur et salons).*
645 contacts proviennent d'une clientèle locale, 2 909 de personnes extérieures au territoire et 110 des visiteurs étrangers.

Les principaux centres d'intérêt sont la randonnée et le patrimoine culturel.

22 131 visiteurs se sont connectés au site internet et 62 577 pages ont été consultées.
Le wifi installé à l'Office de tourisme a permis la connexion de 525 visiteurs.

- ✓ La licence de commercialisation

Depuis 2018, l'Office de tourisme dispose d'une licence de commercialisation qui permet de vendre des séjours aux groupes. En raison du confinement un seul séjour a été vendu en février, les autres réservations ont été annulées.

✓ La taxe de séjour

Elle a été instituée en 2018 mais n'a commencé à être colletée qu'en 2020. Malgré un contexte particulier, elle a permis une recette de 34 939,21 € qui permettra de mieux accueillir les touristes du territoire.

✓ La boutique

En 2019, le chiffre d'affaires de la boutique a considérablement chuté (baisse de 41 %) et s'élève à 8 762,82 €, en raison de la fermeture pendant le confinement et l'annulation des prestations telles que « Les crimes au musée » et des cours d'anglais.
Le point positif, les ventes de produits de la boutique n'ont pas été trop impactées, avec l'opération « Boutique de Noël ».

✓ Convention de coopération entre les Office de tourisme du Berry Saint-Amandois

Une convention de coopération entre les Offices de tourisme du Berry Saint-Amandois a été signée le 4 mars 2020. Elle a pour objectifs de :

- créer une image cohérente et améliorer la communication du territoire à l'échelle de la destination Berry Saint-Amandois,
- qualifier et mettre en production l'offre touristique du Berry Saint-Amandois,
- améliorer l'accueil des clients en séjour.

- **Les animations**

✓ Les visites guidées de la Ville de Saint-Amand-Montrond

Durant les mois de juillet et août, l'Office de tourisme a lancé une opération de découverte du patrimoine local dans les communes de Bruère-Allichamps, Drevant, Farges-Allichamps, Orval et Saint-Amand-Montrond sans oublier la découverte du Canal de Berry à vélo.
Ces visites ont pu avoir lieu grâce à l'implication de bénévoles amoureux du patrimoine.
A travers 38 visites guidées, ce sont 356 personnes qui ont découvert ou redécouvert le patrimoine de Cœur de France.

Par ailleurs des visites de groupes ont eu lieu avec 41 personnes.

✓ La boutique de Noël

Afin d'aider les artisans, associations et producteur locaux, l'Office de tourisme a mis en place une boutique de Noël, générant un chiffre d'affaires de 1 815 €.

A cette occasion, une tombola gratuite avait été mise en place permettant de gagner :
- 2 repas d'une valeur de 80 € dans un restaurant au choix sur le territoire de Cœur de France,
- 2 entrées aux Centre Balnéoludique - Balnéor
- 2 visites guidées du cœur historique de Saint-Amand-Montrond et du Canal de Berry

Une boîte aux lettres du Père Noël a été mise à disposition des enfants. Ainsi, dix enfants ont reçu une réponse personnalisée.

- **Communication**

✓ Le triporteur

Durant la période estivale, l'Office de tourisme était présent sur le marché hebdomadaire le samedi matin à Saint-Amand-Montrond afin de faire la promotion du territoire, aussi bien auprès des touristes de passage que des locaux. A cette occasion, l'agenda hebdomadaire des manifestations de Cœur de France était distribué.

Régulièrement, c'est en triporteur que les agents rendent visite aux campings caristes du lac de Virlay, ainsi 800 personnes ont été informées sur les différentes prestations touristiques en Cœur de France. C'est avec plaisir que l'on retrouve certains d'entre eux lors des visites guidées.

- ✓ Facebook

La page Facebook de l'Office de tourisme compte 1 403 abonnés. Durant l'année, 332 publications ont été réalisées.

- ✓ Instagram

Le compte Instagram de l'Office de tourisme compte 806 abonnés. 27 publications ont été réalisées pendant l'année.

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES CITOYENS FRANÇAIS ITINÉRANTS

Depuis août 2015, l'aire située aux Fromenteaux à Saint-Amand-Montrond est fermée administrativement, car elle était devenue inexploitable.

Les citoyens français itinérants ont stationné jusqu'au 12 octobre au Pré de Billeron à Saint-Amand-Montrond. Ce site est dédié à l'accueil des forains durant les Foires d'Orval. C'est pourquoi, le Vice-Président en charge des citoyens français itinérants a engagé des travaux rapides sur le site des Fromenteaux dès la fin septembre afin de pouvoir accueillir de nouveaux les voyageurs et libérer le Pré de Billeron.

Le coût de ces travaux de réouverture s'élève à environ 130 000 € TTC (nettoyage et évacuation des gravats, installation d'une clôture, mise en place d'une alimentation en électricité et en eau, acquisition de 4 sanitaires amovibles, …).

Lors de la séance du Conseil communautaire du 8 octobre, un règlement intérieur, des tarifs d'occupation et une convention de mutualisation avec la Ville de Saint-Amand-Montrond (service de la Police municipale) ont été votés.

Les dépenses de fonctionnement représentent 148 330 € (fluides, personnel, indemnité…) et les dépenses d'investissement 110 250 €.

Aucune recette n'a été perçue dans ce budget annexe, il est équilibré par une subvention d'équilibre du budget principal de 289 000 €.

GESTION DE LA REDEVANCE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis 2011, cette compétence est déléguée au Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SMIRTOM), pour les communes de

Arpheuilles, Bessais-le-Fromental, Bouzais, Bruère-Allichamps, Charenton-du-Cher, Colombiers, Drevant, Farges-Allichamps, la Celle, La Groutte, Marçais, Meillant, Nozières, Orcenais, Orval, Saint-Amand-Montrond, Saint-Pierre-les-Étieux et Vernais.

Depuis 2013, cette compétence est déléguée au Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de Cérilly, pour la commune de Coust.

Les représentants titulaires, désignés lors du Conseil communautaire du 17 juillet 2020, sont :

Pour le SMIRTOM

Francis BLONDIEAU
Patrick BIGOT
Philippe AUZON
Philippe PERRICHON
Claude AUBAILLY
Pascal AUGENDRE
Marie BLASQUEZ

Pour le SICTOM

Pascal COLLIN
Philippe AUZON

VOIRIE

Afin de favoriser la concrétisation rapide du plus grand nombre de projets, la procédure de fonds de concours a été mise en place, permettant de financer les opérations d'investissement.

L'article L 5214-16 du Code général des collectivités territoriales précise les modalités de mise en place de cette procédure, notamment :

- le montant du fonds de concours ne peut être supérieur à la part autofinancée par le bénéficiaire de ce fonds,
- les deux entités doivent émettre des accords concordants, à la majorité simple.

Depuis 2009, Cœur de France et les communes membres volontaires utilisent cette méthode pour financer les investissements.

En 2016, le Conseil communautaire a décidé d'utiliser davantage ce procédé et a adopté le règlement intérieur, fixant les modalités de mise en œuvre, pour toutes les communes membres.

Les opérations réalisées et engagées en 2020 sont les suivantes :

- **Travaux de voirie effectués dans les communes**

  · Drevant - Réfection de l'avenue Gérard Morel
  - Renforcement des rives route de Colombiers

- **Fourniture de grave et d'enrobé à froid**

  38,36 tonnes d'enrobé ont été fournies aux communes suivantes :

  Arpheuilles, Bessais-le-Fromental, Bruère-Allichamps, Charenton-du-Cher, Colombiers, Coust, Farges-Allichamps, Meillant, Orcenais, Saint-Pierre-les-Étieux et Vernais.

  Pour un montant total de 5 417,16 € TTC.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

- **Réparations**

384 interventions pour petites réparations (pannes) ont été effectuées sur l'ensemble du réseau d'éclairage public de la Communauté de communes.

30 lanternes LED ont été installées pour remplacer des lanternes ballons fluo en panne.

Cœur de France fait réaliser régulièrement le contrôle des équipements des particuliers qui sont reliés au réseau d'assainissement collectif.

En 2020, 285 diagnostics d'installation d'assainissement collectif ont été réalisés sur le territoire.

Par ailleurs, 35 réponses ont été apportées aux notaires concernant les raccordements des habitations au réseau d'assainissement collectif (dossiers de ventes immobilières).

Un nouveau foyer s'est raccordé au réseau de collecte d'eaux usées de Coust.

- **Travaux d'assainissement effectués dans les communes**

· Meillant	- Construction d'une nouvelle station d'épuration, mise en service prévue en septembre 2021,
· Orcenais	- Réfection de la clôture de la lagune, arrachage et replantation de la haie,
· Saint-Amand-Montrond	- Etudes préalables pour la reconstruction de la station d'épuration, - Chemisage du réseau d'eaux usées au niveau du rond-point Ferveur, - Extension du réseau rue de la Brasserie, - Pose d'un clapet anti-retour sur le poste de relèvement rue du Limousin, - Traitement des boues liquides de Cœur de France non épandables suite à la pandémie de Covid 18 (Bessais-le-Fromental, Charenton-du-Cher, Meillant, Orval), - Adaptation des installations de la station d'épuration pour le traitement des boues COVID.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Cœur de France fait réaliser régulièrement (tous les 6 ans) le contrôle des installations d'assainissement non collectif des particuliers.

En 2020, 573 diagnostics d'installation d'assainissement non collectif ont été réalisés sur le territoire de Cœur de France.

Par ailleurs, 34 nouveaux dossiers de nouvelles installations ont été instruits.

MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE

Un nouveau site a été choisi pour recevoir la future maison de santé pluridisciplinaire de Cœur de France. Il s'agit de l'ancienne école maternelle de La Chaume, au n° 30 avenue Jean Jaurès à Saint-Amand-Montrond, propriété de la municipalité.

Après consultation des entreprises, le cabinet d'architecture SPIRALE 03 à Moulins (03000) a été retenu. L'architecte, Monsieur Stéphane PICHON, assurera la mission de maitrise d'œuvre pour mener à bien ce projet.

Une esquisse a été réalisée par l'architecte, en concertation avec les praticiens qui se sont déjà engagés pour occuper cet espace.

L'opération est estimée à environ 2 000 000 €.

Le permis de construire sera déposé en mars 2021 pour un début de travaux à l'automne 2021.

Chapitre VI : COMMUNICATION : MAGAZINE SEMESTRIEL

Durant l'année, le numéro 16 du « Cœur à l'ouvrage » a été publié en février et a été distribué dans les 10 715 foyers du territoire de Cœur de France.
Il permettait de faire le point sur les actualités de Cœur de France : activités économiques et touristiques, travaux réalisés et projets en cours. Ce numéro a permis, en outre, de dresser le bilan des investissements réalisés lors du dernier mandat.

De plus, Cœur de France et l'OMCA publient tout au long de l'année les informations liées à l'activité de la Communauté de communes et à l'économie du territoire sur leurs pages Facebook.

Annexe 1 : organigramme des agents de Cœur de France

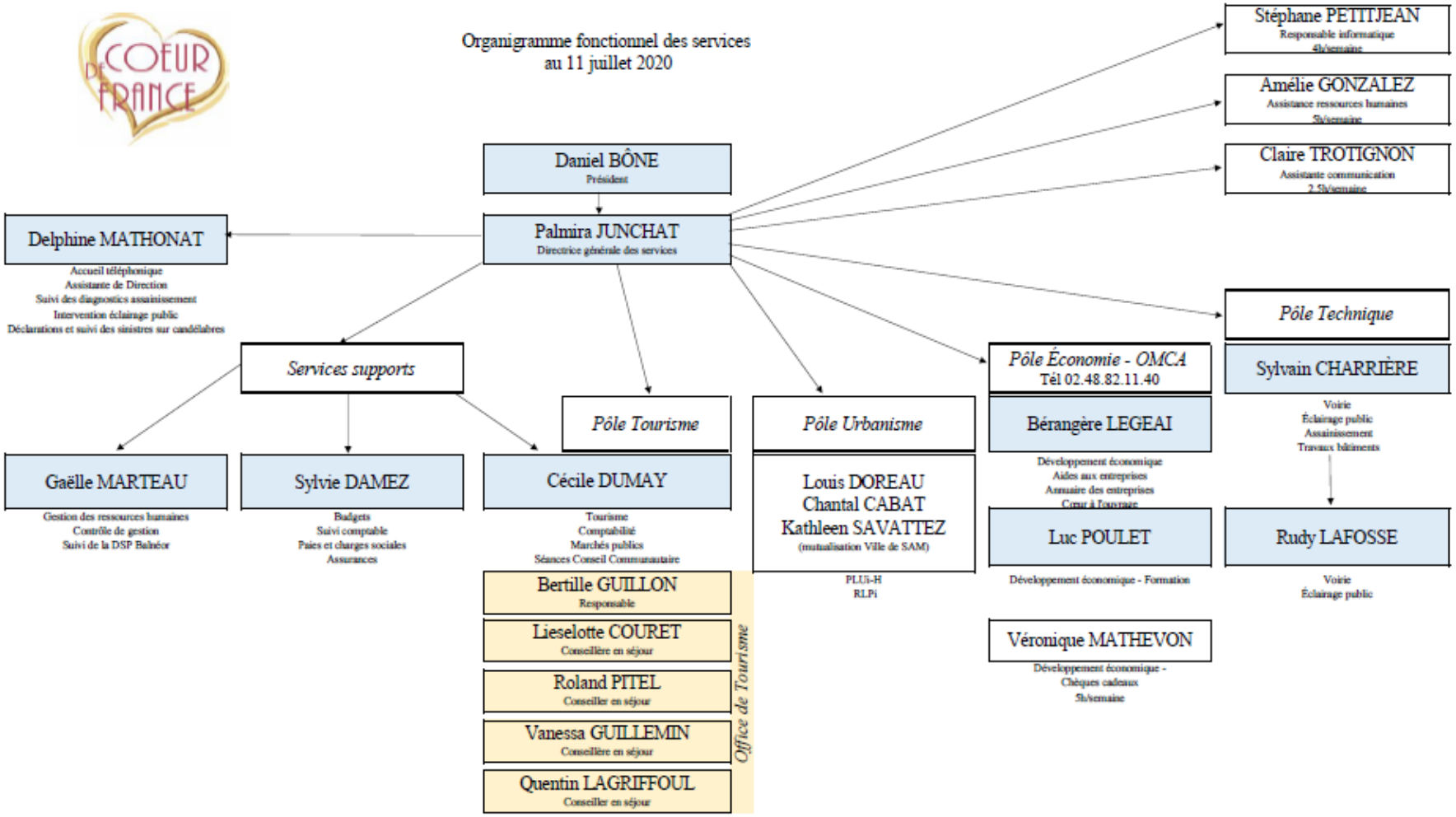

Siège de Cœur de France
1 rue Philibert AUDEBRAND
18200 Saint-Amand-Montrond
02.48.62.11.46
contact@cc-coeurdefrance.fr

Office de Tourisme Cœur de France
Place de la République
18200 Saint-Amand-Montrond
02.48.96.16.86
contact@tourisme-coeurdefrance.fr